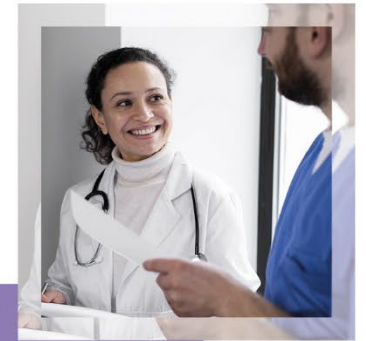




Feuille de route territoriale du CTS de Rouen-Elbeuf et Pays de Bray

BILAN
janvier 2025



La mise en œuvre du document stratégique qu'est le Projet régional de santé 2023-2028 se traduit par une déclinaison départementale ayant pour objectif de mieux répondre aux besoins des territoires en mettant en œuvre des projets concrets. Cette déclinaison prend la forme d'une feuille de route départementale, résultat d'une co-construction avec chaque Conseil territorial de santé (CTS).

Pour consulter la **Feuille de route du territoire de Rouen-Elbeuf et Pays de Bray**, connectez-vous au [site internet de l'ARS Normandie](#)



Dans le territoire de Rouen-Elbeuf et Pays de Bray, le **Projet régional de santé pour la période 2023-2028 s'articule autour de 12 priorités d'action constituant le fil rouge des actions mis en œuvre :**

- Action prioritaire
#1

 - relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie ;
- Action prioritaire
#2

 - mailler l'offre de soins en conjuguant ambition pour la proximité et excellence du recours et en organisant les mobilités ;
- Action prioritaire
#3

 - améliorer la santé mentale des Normands ;
- Action prioritaire
#4

 - renforcer l'évolution inclusive de la société ;
- Action prioritaire
#5

 - garantir aux personnes en situation de précarité l'accès aux soins et services dont elles ont besoin ;
- Action prioritaire
#6

 - agir collectivement sur les déterminants de santé publique à plus fort enjeu pour les normands et adapter notre stratégie de prévention aux publics cibles ;
- Action prioritaire
#7

 - développer et renforcer l'autonomie et la capacité des personnes malades et de leurs aidants ;
- Action prioritaire
#8

 - soutenir l'utilisateur comme acteur du système de santé ;

Action prioritaire #9



Action prioritaire #10



Action prioritaire #11



Action prioritaire #12



- structurer de nouveaux modèles de prises en charge en favorisant les coopérations et les complémentarités entre les acteurs ;
- renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires ;
- accompagner les établissements et les professionnels dans leurs transformations structurelles en encourageant notamment le virage numérique et les innovations ;
- engager le système de santé normand dans la transition écologique.

Pour consulter le Projet régional de santé complet,
[consulter le site internet de l'ARS Normandie](#)





■ Relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie

Chantier : Prévenir et anticiper la perte d'autonomie

- Expérimenter et développer des outils de repérage des fragilités via l'outil ICOPE et organiser les parcours de prévention en fonction de l'âge (+ 75 ans), des co-morbidités et de 3 niveaux de perte d'autonomie.
- Financement : 105 000€

L'objectif de l'expérimentation « parcours de prévention » est le repérage précoce des baisses de capacités fonctionnelles (nutrition, humeur, cognition, audition, vision, mobilité) selon la méthode ICOPE de l'OMS. Il s'agit également d'identifier, de former et d'outiller les acteurs assurant le repérage, d'organiser la levée de doute et la confirmation du parcours de prévention.

Le programme ICOPE comporte 5 étapes « STEP » : - STEP 1 : Dépistage / Monitoring - STEP 2 : Evaluation gériatrique standardisée - STEP 3 : Plan d'intervention personnalisé - STEP 4 : Fléchage du parcours de soin et suivi - STEP 5 : Implication des collectivités et soutien aux aidant

Dans le cadre du Plan antichute, le GHT Val de Seine et Plateaux de l'Eure a été identifié comme territoire expérimentateur. L'expérimentation a été lancée le 11 décembre 2024 et s'appuie sur un partenariat entre le CHIELVR, la CPTS du territoire Elbeuvien, la CARSAT de Normandie, les SAAD portés par des CCAS sur le territoire Elbeuvien et Roumois Seine, la Maison Sport Santé, ainsi que le Gérontopole de Toulouse.

Bilan :

Trois parcours patients ont été travaillés : le parcours patient chuteur, le parcours patient avec troubles neurocognitifs, le parcours patient cardio gériatrique.

Deux formations :

- **Formation des professionnels** au STEP 1 et à la sensibilisation des personnes de plus de 60 ans, à travers la création de 2 modules de formation ; l'un à destination de **40 auxiliaires de vie des SAAD**, l'autre à destination des évaluateurs CARSAT et travailleurs sociaux.
- Formation des professionnels au STEP 2 et à la levée de doute : **9 professionnels de l'Equipe Mobiles Gériatriques à Domicile (EMGD)** ont suivi la formation en ligne proposée par le Gérontopole de Toulouse.

Perspectives 2025 :

- Convention en cours avec la CPTS d'Elbeuf et la MSS d'Elbeuf.
- Démarches en cours avec le SDIS afin d'améliorer la prise en compte des orientations post chutes à domicile.
- Un point d'avancement (juin 2025) et un bilan à un an (décembre 2025) sont prévus en vue de la généralisation en 2026.

Chantier : Favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible ainsi que les accompagnements ambulatoires et à domicile des personnes âgées

- Accompagner la structuration et la mise en œuvre du Centre Ressource Territorial (CRT) retenu dans le cadre de l'AAP 2023 (porté par le Trait d'Union du Cailly)
Financement : PRIAC 400 000 €

Le Centre Ressource Territorial propose des solutions d'accompagnement permettant aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible en :

- Favorisant le maintien à domicile des personnes âgées par la mise en place d'un accompagnement renforcé et mieux coordonné à domicile ;
- Facilitant la mutualisation des ressources d'un territoire au service des acteurs impliqués dans l'accompagnement des personnes âgées.

Bilan :

A la suite à un appel à projet en 2023, **installation en janvier 2024 à l'EHPAD Trait d'Union du Cailly** (Maromme, Notre Dame de Bondeville et Montville).

File active au 31/12/2024 : **19 bénéficiaires.**

Missions déployées par le CRT dans le cadre du volet 1 :

- Favoriser l'accès aux soins et à la prévention ;
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et de leurs aidants ;
- Contribuer à l'amélioration des pratiques professionnelles et au partage de bonnes pratiques.

Missions déployées dans le cadre du volet 2 :

- Sécurisation du domicile et adaptation du logement ;
- Gestion des situations d'urgence ou de crise ;
- Coordination renforcée ;
- Continuité du projet de vie et lutte contre l'isolement ;
- Soutien de l'aidant.

À la suite à un appel à projet en 2024, **ouverture d'un second CRT sur le territoire, au sein du CH d'Yvetot.**

L'ensemble des recrutements est effectif (1 ETP d'infirmier en pratique avancée, 1 ETP d'aide-soignant ASG, 0,5 ETP de psychologue, 0,5 ETP d'assistant de service social, 0,1 ETP médecin gériatre, 0,5 ETP d'ergothérapeute et 0,2 ETP de coordinateur du projet). Les premiers bénéficiaires ont été accompagnés fin 2024.

Perspectives 2025 :

Appel à projet prévu en 2025 pour 2 CRT sur le département de Seine-Maritime (PRIAC).



■ Mailler l'offre de soins en conjuguant ambition pour la proximité et excellence du recours et en organisant les mobilités

Chantier : Apporter aux habitants une réponse efficace à leur demande de soins urgents et non programmés, reposant sur le partenariat territorial entre professionnels libéraux et établissements de santé

- Poursuivre le déploiement du Service d'Accès aux Soins (SAS) sur le territoire d'intervention du SAMU 76A : Etoffer la filière d'effecton médecine générale et développer les autres filières (sages-femmes, kinés...), renforcer la régulation.
- Financement ARS : 686 652€

Le Service d'accès aux soins (SAS) a été expérimenté en 2020, dans le prolongement du Pacte de refondation des urgences. Il vise à ne pas laisser les patients sans réponse face à une urgence ressentie, lorsqu'ils ne parviennent pas à accéder au système de santé dans un délai raisonnable. Le service repose sur une plateforme téléphonique adossée au Centre 15, dont l'activité est assurée par des médecins généralistes. En fonction des situations, ceux-ci peuvent délivrer un conseil médical ou orienter le patient vers une consultation en ville.

En Seine-Maritime, un premier SAS pilote a vu le jour sur le territoire d'intervention du Samu 76 B en 2021. L'année 2022 a permis d'engager des travaux pour initier un second SAS sur le territoire d'intervention du SAMU 76 A afin de couvrir l'intégralité du département. Ce dernier a été lancé le 9 octobre 2023.

Bilan : En 2024, **25 599 créneaux** mis à disposition, **60% de créneaux pris**, **198 médecins** généralistes effecteurs et **16 sages-femmes**.

Perspectives 2025 :

Poursuite du développement de la filière de médecine générale et poursuite du déploiement de la filière sages-femmes (lancée au dernier trimestre 2024), développement des téléconsultations assistées dans le cadre du SAS.

Déploiement du sas psychiatrique sur le 1^{er} semestre 2025 (pilotage CH Rouvray)

Chantier : Garantir l'accès aux soins et aux dépistages en proximité et penser les mobilités nécessaires

- Améliorer le parcours médico-judiciaire des enfants victimes de violences à travers le renfort de l'équipe de l'UAPED portée par le CHU de Rouen d'une part et la structuration d'une Equipe Régionale Référente Enfance en Danger (EPPRED), au sein du CHU de Rouen en lien avec celle du CHU de Caen et du Centre ressource régional du Psychotraumatisme.
- Financement ARS : UAPED 190 000 euros / EPPRED : 115 000 euros

L'Unité d'accueil pédiatrique Enfance en Danger (UAPED) permet de prendre en charge les mineurs victimes de toutes formes de violences afin qu'ils bénéficient de la mise en place d'un parcours de soins pédiatriques adapté à leurs besoins. Elle regroupe au sein du service de l'UMJ du CHU de Rouen (CASA) des ressources soignantes spécialisées en santé de l'enfant et de l'adolescent et une salle d'audition adaptée. Elle a pour objet d'offrir, dans un lieu unique :

- un accueil du mineur victime ;
- la possibilité de soins et de protection adaptés ;
- une prise en charge globale : médico-psychologique, médico-légale et judiciaire ;
- la possibilité d'une audition dans des locaux adaptés par les services d'enquête.

L'Equipe Régionale Référente Enfance en Danger (EPPRED) du CHU a pour mission, outre la prise en charge des situations complexes, l'animation du réseau des UAPED sur l'ex Haute-Normandie (Uaped du CHU de Rouen, du GHH, du CH Eure Seine), en lien avec l'EPPRED du CHU de Caen et la formation des professionnels de santé en matière de repérage et de prise en charge des enfants victimes de violences.

Bilan :

EPPRED : **recrutement** de 0.2 ETP de secrétariat, 0,2 ETP Assistante sociale, 0.5 ETP médical à partir du 1er novembre 2024 ;
Equipe mutualisée CASA/UAPED (avec 1 etp psychologue dédié UAPED).

UAPED :

- **257 auditions réalisées** en 2024 (versus 121 en 2023) : **255 mineurs et 2 majeurs protégés**
- 256 auditions ont été réalisées par les services de gendarmerie et 1 par les services de police
- 12 ont été réalisées en urgence.

Perspectives 2025 : Projet de regroupement dans les mêmes locaux de l'UAPED et de l'EPPRED permettant de favoriser les coopérations, de bénéficier d'un espace dédié et mieux adapté à la prise en charge et à l'accueil des enfants et de renforcer les lignes de consultations.



■ Améliorer la santé mentale des Normands

Chantier : Conforter l'approche territorialisée des parcours de soins en mobilisant les Projets territoriaux de santé mentale (PTSM)

- Accompagner la création d'un Club House sur le territoire REPB et son ouverture d'ici fin 2024
- Financement ARS : 250 000€

Les CLUBHOUSE sont des structures qui visent à accompagner les personnes concernées par un trouble psychique vers une insertion sociale et professionnelle.

Bilan : **Ouverture du Clubhouse :** recrutement d'un ETP de direction et d'un ETP de coordinatrice. Au 30/11/24, le Club House compte **29 adhérents**.

Perspective 2025 : Inauguration du Club House et poursuite des actions de promotion visant à développer le nombre d'adhérents (journées porte ouverte) et l'insertion professionnelle de ces adhérents.

- Accompagner la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale sur le territoire elbeuvien et sur la ville de Saint-Etienne du Rouvray
- Financement : 25% du poste de coordination par l'ARS, co-financement Métropole de Rouen soit 10 500 € par CLSM.

Un Conseil local de santé mentale est un lieu de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, les services de psychiatrie publics, les usagers et les aidants. Il définit et met en œuvre les politiques locales et les actions pour améliorer la prévention et le parcours de soins en santé mentale.

Bilan : **Structuration des 2 contrats locaux de santé mentale avec une forte mobilisation du Centre Hospitalier du Rouvray :**

- Le premier est sur le territoire du CLS Territoire Elbeuvien : **feuille de route du CLSM d'Elbeuf validée lors de l'assemblée plénière du 7.02.2024** avec différentes thématiques retenues : **1/** Accès aux soins et parcours de santé ; **2/** Habitat logement et hébergement ; **3/** Prévention, lutte contre les discriminations et déstigmatisation ; **4/** santé mentale des jeunes ; **5/** Santé mentale et emploi - insertion sociale et professionnelle
- Le second sur le territoire du CLS de Saint-Etienne du Rouvray : **feuille de route du CLSM de SER présentée et validée lors de l'assemblée plénière du 12.12.2024** avec différentes thématiques retenues : **1/** Œuvrer pour l'amélioration de la santé mentale des enfants et des adolescents ; **2/** Faciliter l'accès aux soins pour les personnes présentant des troubles de la santé mentale (*y compris aux soins d'urgence*) ; **3/** Informer, déstigmatiser sur les questions de santé mentale auprès de la population générale ; **4/** Former les professionnels sur les problématiques de santé mentale ; **5/** Favoriser l'accès et le maintien dans un logement ; **6/** Contribuer à faciliter et encourager l'accès à l'emploi, aux loisirs et à la citoyenneté

Perspectives 2025 : Poursuivre la mise en place des fiches actions ; installer/animer les GT ; évaluer et ajuster la mise en œuvre des actions.



■ Renforcer l'évolution inclusive de la société

Chantier : Développer les solutions à même de répondre à tous les besoins de scolarité et de formation des enfants et des jeunes

- Créer une Unité d'Enseignement Externalisé (UEE) pour enfants polyhandicapés à Grand Quevilly en 2023 (Tony Larue)
- Financements : 75 000 €/an (dans le cadre de son externalisation)

Une Unité d'Enseignement Externalisé (UEE) permet à des enfants accueillis dans des établissements médico-sociaux (IME/IMPRO, ITEP, IES, IEM) de suivre (partiellement ou totalement) une scolarité en établissement scolaire ordinaire.

Bilan : Une partie de l'unité d'enseignement pour enfants et adolescents polyhandicapés a été externalisée à l'école élémentaire Jean Cavaillès de Grand-Quevilly en novembre 2024. Il s'agit notamment de la **première et la seule UEE dédiée à ce jour au polyhandicap sur le département de la Seine-Maritime.**

5 élèves sont scolarisés au sein de cette unité externalisée.

Afin de répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes, l'unité d'enseignement fonctionne globalement avec une équipe pluridisciplinaire composée d'un enseignant spécialisé, d'un éducateur spécialisé, de temps d'accompagnant éducatif social, mais aussi des professionnels médicaux et paramédicaux. Au sein de l'école élémentaire Jean Cavaillès l'UEE dispose d'équipements adaptés aux spécificités et besoins de ces jeunes.

Perspectives 2025 : Poursuite du déploiement du dispositif

- Accompagner la montée en charge de l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) installée en septembre 2023 à Bois Guillaume
- Financement : 280 000€/an

Les unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) constituent une modalité de scolarisation pour des élèves de l'école maternelle avec troubles du spectre de l'autisme (TSA), orientés vers un établissement ou un service médico-social (ESMS) et scolarisés dans son unité d'enseignement, implantée en milieu scolaire ordinaire.

Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques. Ces interventions sont réalisées par une équipe associant un enseignant et des professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées.

Bilan :

- **Ouverture d'une nouvelle UEMA sur Bois Guillaume**, portée par l'IDEFHI, au sein de l'école maternelle Germaine Coty.
- **Ouverture de l'UEMA St Pierre les Elbeuf**, portée par Sésame Autisme Normandie, au sein de l'école maternelle Hector Malot.

Elles permettent respectivement **l'accompagnement de 7 enfants.**

- **Renfort de la plateforme de coordination et d'orientation** (PCO) pour les enfants âgés de 7 à 12 ans avec TND : 100 K€ pour la Seine-Maritime et l'Eure.

Perspectives 2025 : Poursuite du déploiement de la stratégie nationale 2023-2027 pour les TND

Chantier : Accompagner les parcours de vie auxquels aspirent les personnes accompagnées

- Mise en œuvre de solutions nouvelles au bénéfice des personnes en situation de handicap, en déclinaison des mesures de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) d'avril 2023 ;
- Financement : 2.6M€ (secteur enfants 1.7M€, secteur adultes : 900 000€)

L'ARS Normandie s'est engagée dans un plan ambitieux de développement et de transformation de l'offre médico-sociale d'accompagnement des normands en situation de handicap, dénommé stratégie NormHANDI'CAP. Le comité de pilotage du plan régional NormHANDI'CAP a été installé par M. le Directeur Général de l'ARS et Mme la Rectrice aux côtés des Conseils départementaux le 16 janvier 2024 avec pour mission de suivre le déploiement de cette stratégie.

Cette dernière vise à permettre la création de solutions nouvelles au bénéfice des enfants et adultes en situation de handicap, prioritairement à destination des personnes ne disposant pas de réponses satisfaisantes.

Un Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) a été publié en 2024, avec l'objectif d'assurer l'ouverture de solutions nouvelles dès septembre 2024.

Bilan :

La publication de l'AMI a permis l'ouverture **37 places** toutes structures confondues sur le territoire de santé Rouen-Elbeuf et Pays de Bray de :

- **Secteur enfants : 26 places**
 - **14 places d'IME TSA/TND :**
 - 8 places dont 2 de répit - IME le Chant du Loup de l'IDEFHI
 - 6 places - IME l'Escale Sésame Autisme Normandie
 - **12 places de SESSAD TSA/TND :**
 - 5 places SESSAD Centre Normandie Lorraine
 - 7 places SESSAD de l'Essor
- **Secteur adultes : 11 places**
 - **7 places TSA en MAS** - Sésame Autisme Normandie
 - **4 places d'accueil de jour en FAM** – Le Pré de la Bataille

Perspectives 2025 : Stratégie régionale pluriannuelle avec publication d'un nouvel AMI en 2025.



■ Agir collectivement sur les déterminants de santé publique à plus fort enjeu pour les normands et adapter notre stratégie de prévention aux publics cible

Chantier : Renforcer le savoir-faire en matière de prévention et de promotion de la santé de tous les acteurs intervenant auprès des enfants et des adolescents

- Mettre en place des formations sur les compétences psychosociales pour les professionnels accompagnant les enfants et les jeunes
- Financement CNR-Santé / ARS : : 35 000 € pour le département seinomarin

En région Normandie, le développement des Compétences Psychosociales (CPS) est l'une des priorités depuis de nombreuses années car elles représentent un déterminant de santé ainsi qu'un outil de réduction des inégalités de santé. Elles sont le socle indispensable dans toute stratégie de promotion de la santé de l'ARS. Il est établi scientifiquement que les interventions visant à renforcer les CPS participent pleinement à la promotion de l'état de bien-être des personnes et peuvent être mises en place dans tous les milieux de vie. L'instruction interministérielle d'Aout 2022 relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des CPS chez les enfants et les jeunes 2022-2037, a pour objectif que la génération 2037 soit la première à grandir dans un environnement continu de soutien au développement des CPS

Bilan : **7 formations** dispensées par l'association Promotion Santé Normandie (PSN) ou le mouvement d'éducation populaire, AOREVEN **sur l'année 2024 et environ une centaine de professionnels de former sur ce TDS.**

➤ **3 Formations réalisées par PSN :**

- Formation dans le cadre du CLS - ASV de SER **7 professionnels formés. Une seconde** formation aura lieu sur le 1^{er} trimestre 2025 pour 16 professionnels ;
- Dans le cadre du CLS métropole Rouen : une formation de **24 professionnels** ;
- Sur le territoire du Pays de Bray, formation pour **12 professionnels** de l'association Lis-moi une histoire.

➤ **2 Formations réalisées par Aroeven en direction des :**

- **11 professionnels** de la MJC Rouen Rive-Gauche ;
- **16 professionnels** du CCAS Yvetot

➤ Ainsi que **2 autres formations hors crédits CNR-Santé :**

- **19 professionnels** de Mix'cité
- **10 professionnels** de Grand Quevilly

Perspectives 2025 :

- Poursuite de la formation CPS auprès des professionnels œuvrant auprès des enfants et des jeunes : du Programme de réussite éducative (action du CLS Rouen Métropole) ; des centres sociaux des Hauts de Rouen et de la Rive Gauche et du Projet éducatif de Territoire (PEDT) (CLS de Rouen).
- Assurer un accompagnement si nécessaire à la mise en pratique des formations pour les acteurs des structures formées en 2024.



■ Structurer de nouveaux modèles de prises en charge en favorisant les coopérations et les complémentarités entre les acteurs

Chantier : Rendre majoritaire l'exercice coordonné

- Poursuivre l'accompagnement au développement de l'exercice coordonné et aux coopérations professionnelles (Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP), centre de santé, etc)

Les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) sont des structures de soins de proximité qui regroupent des professionnels de santé médicaux et paramédicaux libéraux. Ils partagent un projet de santé, des outils et un système d'information visant à favoriser le parcours des patients.

Bilan :

En 2024, le comité opérationnel départemental (instance départementale composée des représentants locaux de la charte d'accès aux soins ambulatoires) a validé les projets de santé de **3 MSP, 1 CDS et un médicobus**.

Les MSP suivantes :

- MSP St Martin de Boscherville
- MSP Pierre Mendès France (Sotteville)
- MSP les Grandes Ventes

Validation du projet de santé du **Médicobus Pays de Caux**

Validation du projet de santé du futur **centre de santé municipal** de Saint-Etienne du Rouvray

Perspectives 2025 :

Poursuivre l'accompagnement des journées d'attractivité à destination des internes dans le but de favoriser les installations (présentation du territoire et des différents modes d'exercice coordonné), organiser une nouvelle édition du Doc'dating pour favoriser le lien entre professionnels installés et remplaçants, poursuite de l'accompagnement des projets de MSP dans le cadre du plan 4000 MSP.

Chantier Encourager les rapprochements entre professionnels libéraux et les établissements, entre établissements de santé, entre champ sanitaire et médico-social

- Poursuivre l'accompagnement au déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sur le territoire avec un objectif de 100 % de la population seinomarine couverte par une CPTS (couverture des zones blanches).

Une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) est un collectif de professionnels de santé d'un même territoire qui s'organisent pour répondre à des besoins de santé identifiés localement. Elle vise à améliorer la coordination des soins, renforcer la prévention, faciliter l'accès aux soins et optimiser les parcours des patients, tout en favorisant la coopération interprofessionnelle.

Bilan :

En 2024, le comité opérationnel départemental (instance départementale composée des représentants locaux de la charte d'accès aux soins ambulatoires) a validé les projets de santé **de 3 CPTS et signature de l'ACI :**

- A2RS (Rouen Rive sud)
- Plateau Est
- Santé Sur Seine

91% de la population de la seine Maritime est couverte par une CPTS

Perspectives 2025 :

- Accompagner des projets médicaux s'appuyant sur une offre de téléexpertise coordonnée dans les spécialités en tension.
- Accompagner les CPTS dans le déploiement de leurs missions et de leur projet de santé
- Poursuivre l'accompagnement des CPTS en cours de constitution (CPTS Seine-Austreberthe)

Perspectives régionales 2025

■ Santé mentale & psychiatrie



Après l'activité physique et sportive en 2024, **la santé mentale sera la Grande cause nationale pour l'année 2025** et se déclinera en région autour de **quatre objectifs prioritaires** :

- **la déstigmatisation**, afin de changer le regard des Français sur les troubles psychiques et les troubles mentaux,
- **le développement de la prévention et du repérage précoce**, par la sensibilisation et la formation dans toutes les sphères de la société,
- **l'amélioration de l'accès aux soins partout** sur le territoire français, par la gradation des parcours, le développement des nouveaux métiers de la santé mentale en veillant aux soins des personnes les plus fragiles et présentant les troubles les plus complexes,
- **l'accompagnement des personnes concernées** dans toutes les dimensions de leur vie quotidienne, comme la formation, l'emploi, le logement, l'accès aux loisirs, etc.

La réalisation de ces objectifs s'appuiera sur les actions déjà engagées en la matière, notamment dans le cadre de **la feuille de route nationale Psychiatrie et santé mentale 2018-2026** et de sa traduction régionale.

L'année 2025 sera également l'année de lancement de **la 2^{nde} édition des 7 Projets territoriaux de santé mentale de Normandie (PTSM)** qui aborderont l'ensemble des dimensions de la Grande Cause Nationale avec une transversalité intégrale des enjeux sanitaires, médico-sociaux et de prévention et promotion de santé sur la santé mentale et psychiatrie dans les territoires avec l'ensemble des acteurs impliqués.

En savoir plus sur les PTSM [en cliquant ici](#).

■ Attractivité des métiers de la santé



Les métiers de la santé et du soin sont soumis à des contraintes économiques, aux changements d'organisation, au vieillissement des patients ou encore aux changements de comportement de la population.

Le **Projet régional de santé 2023-2028** prévoit donc des actions visant à **améliorer la qualité de vie et les conditions de travail, fidéliser les professionnels et valoriser les métiers de la santé et du soin en Normandie**, notamment en pilotant **un plan régional d'attractivité des métiers du sanitaire, du médico-social et du social**, en lien avec la préfecture de région Normandie, l'ARS Normandie, la Région Normandie, les départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime, l'Assurance Maladie, France Travail et l'ensemble des partenaires.

Ce plan régional vise à :

- **recenser les dispositifs régionaux** permettant d'améliorer la visibilité et l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement ;
- **faire converger la politique des acteurs institutionnels** au profit des employeurs permettant de compléter / alimenter le plan d'action.

Afin de répondre à ces défis, une **démarche partenariale** portant plus largement sur l'attractivité des métiers de la santé et du médico-social a été initiée en octobre dernier, au travers d'une **feuille de route régionale** ([pour la télécharger, cliquer ici](#)) s'articulant autour de **six axes** :

- **informer, orienter, valoriser** les métiers auprès du public jeune et des salariés en reconversion,
- **adapter l'appareil de formation** aux besoins et développer les parcours professionnels,
- **faire évoluer les pratiques pour mieux attirer et maintenir en poste,**
- **baisser la sinistralité et favoriser le bien-être au travail pour retrouver de l'attractivité,**
- **soutenir les soignants dans l'exercice de leurs fonctions,**
- **disposer d'outils d'aide à la décision afin de permettre la fixation de professionnels dans nos territoires.**

La mise en œuvre de cette feuille de route se poursuivra en 2025.

■ Préparation de l'arrivée de la 4^{ème} année de Médecine générale dans les territoires



La **médecine générale** était la seule spécialité médicale à n'avoir que trois années de formation en troisième cycle de médecine, sans phase de consolidation, ni d'accès au statut de docteur junior. Cet **allongement de la formation adopté via la loi de financement de la sécurité sociale 2024** vise à rénover et **compléter la formation** des futurs médecins généralistes avec une 4^{ème} année dite de **docteur junior ambulatoire**, à **accompagner les jeunes professionnels** dans leur futur exercice et **faciliter leur installation** dès la fin du cursus de formation.

Cette **année supplémentaire** sera essentiellement effectuée en **stage ambulatoire** (cabinet libéral, maisons de santé pluriprofessionnelles...) sous un régime d'autonomie supervisée par un ou plusieurs **praticiens agréés-maîtres de stage des universités**. Les internes concernés seront incités à réaliser ces stages dans **les zones sous denses**. Sur la base du projet professionnel de l'étudiant, le stage pourra aussi être réalisé en centres de santé, en établissements de santé et d'autres types de structures (services de protection maternelle et infantile, services de planification familiale par exemple). Cette expérience diversifiée préparera les futurs médecins de soins ambulatoires de première ligne à des exercices complémentaires dans les territoires

Les **premiers étudiants** entreront en 4^{ème} année de formation à la **rentrée universitaire 2026-2027**. Les **travaux sont engagés** afin de préparer l'arrivée de ces étudiants sur les terrains de stage **en lien avec les médecins généralistes et les élus des territoires**.



ARS Normandie
Direction départementale de la Seine-Maritime

Cité administrative Saint Sever • 38 cours Clemenceau
76100 Rouen

ars-normandie-dd76@ars.sante.fr

